

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-73296-1

**Série de documents de recherche sur l'éducation, l'apprentissage
et la formation**

Étudiants internationaux dans les collèges privés

par Katherine Wall et Juhee Anderson

Date de diffusion : le 8 octobre 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Étudiants internationaux dans les collèges privés

par Katherine Wall et Juhee Anderson

Points saillants

- Selon les données fiscales du feuillet T2202, en 2021, le Canada comptait 245 collèges privés.
- En 2021, moins de 10 % des étudiants internationaux fréquentaient des établissements d'enseignement postsecondaire privés.
- On estime que les étudiants internationaux représentaient 16,9 % des étudiants des collèges privés. La proportion était la plus élevée en Colombie-Britannique (27,9 %), au Québec (26,2 %) et en Ontario (16,9 %).
- Près de 80 % des étudiants internationaux des collèges privés étaient concentrés dans environ 20 collèges privés; dans tous ces collèges, plus de 75 % de la population étudiante était composée d'étudiants internationaux.
- Les étudiants internationaux de ces 20 collèges étudiaient principalement dans des programmes relatifs aux affaires et aux arts libéraux et sciences, aux études générales, aux lettres et sciences humaines.

Introduction

Jusqu'à récemment, les renseignements sur les étudiants dans les collèges privés au Canada étaient limités. Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada fournit des données exhaustives sur les étudiants actuels et récents des collèges et universités canadiens qui reçoivent du financement d'un ministère de l'Éducation d'une province ou d'un territoire¹. Le SIEP ne couvre pas les collèges privés. Le Recensement de la population de Statistique Canada, autre source importante de données sur l'éducation, ne fait pas de distinction entre les collèges publics et les collèges privés. Toutefois, des données sur les collèges privés figurent dans les dossiers fiscaux. La présente étude utilise le fichier T2202 Certificat pour frais de scolarité et d'inscription pour déterminer le nombre et les caractéristiques des étudiants internationaux qui étudient dans des collèges privés au Canada.

Le fichier [T2202 Certificat pour frais de scolarité et d'inscription](#) de l'Agence du revenu du Canada, lancé en 2019, indique les étudiants qui paient des frais de scolarité et qui étaient inscrits à des programmes ou à des cours respectant le seuil minimal de durée et d'heures de cours² dans des établissements d'enseignement agréés (EEA). Les EEA sont des collèges, des universités, d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, des écoles de pilotage et d'autres établissements agréés par Emploi et Développement social Canada (Agence du revenu du Canada, 2023). Le fichier T2202 est fondé sur une déclaration obligatoire de ces établissements d'enseignement.

Même si le fichier T2202 couvre les établissements privés et publics, il ne fait pas de distinction entre les deux. Une [étude antérieure de Statistique Canada](#) (Fecteau et Van Bussel, 2023a), menée à l'aide du fichier T2202, a défini les établissements publics comme ceux inclus dans le SIEP (c.-à-d. ceux recevant du financement d'un ministère de l'Éducation provincial ou territorial) et les a relevés en fonction de leur numéro d'entreprise. Dans le fichier T2202, les établissements dont le numéro d'entreprise ne correspondait pas à celui d'un établissement ayant déclaré des renseignements au SIEP étaient définis comme étant privés³. Cette étude a fourni des données générales sur les établissements d'enseignement postsecondaire privés à l'échelle nationale et régionale, y compris le nombre d'établissements privés, le nombre d'étudiants dans des établissements privés, la taille moyenne des établissements (en termes de nombre d'étudiants inscrits) et la composition selon l'âge et le genre du corps étudiant. Elle a également validé la qualité des données du feuillet T2202 au moyen de comparaisons avec les données intégrées du SIEP.

1. Les données du SIEP sont disponibles pour 2009-2010 pour les universités publiques et pour 2013-2014 pour les collèges publics.

2. Plus précisément, le programme doit durer au moins trois semaines consécutives et comprendre au moins 12 heures de cours par mois.

3. Le SIEP n'inclut pas les établissements d'enseignement ne recevant du financement gouvernemental que de ministères autres qu'un ministère de l'Éducation. Cela a mené à la classification de certains établissements financés par les provinces ou le gouvernement fédéral, comme les collèges de police ou de formation militaire, comme étant « privés ».

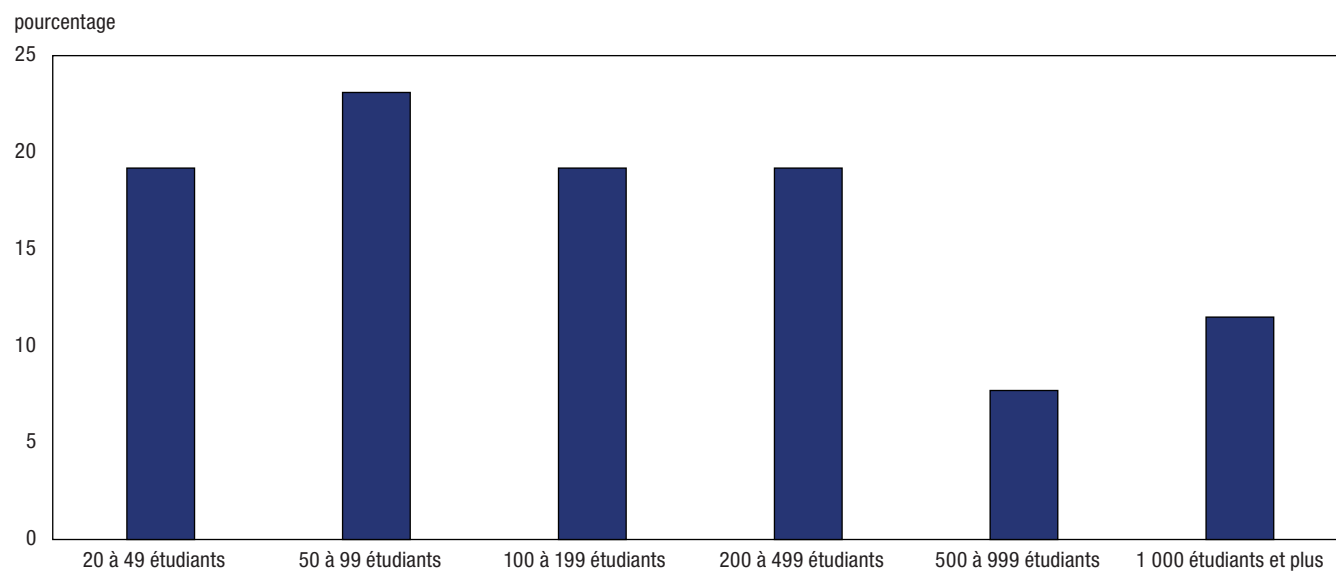
La présente étude s'appuie sur les travaux antérieurs en permettant l'analyse des étudiants internationaux dans les collèges privés grâce à l'intégration des données du formulaire T2202 à la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui couvre les immigrants et les résidents non permanents. De plus, grâce au codage préliminaire d'un sous-ensemble de données du formulaire T2202 sur les noms des programmes des étudiants, la présente étude peut permettre de mieux comprendre les domaines d'études des étudiants internationaux dans les collèges privés. Elle fait également la distinction entre les différents types d'établissements postsecondaires privés, afin que son analyse soit axée sur les collèges privés plutôt que sur les autres types d'établissements privés.

Les collèges privés étaient plus nombreux que les collèges publics au Canada, mais la population étudiante y était beaucoup plus petite

Selon les données du feuillet T2202, le Canada comptait environ 245 collèges privés en 2021, fréquentés par un total de 98 180 étudiants inscrits⁴. Les collèges privés représentaient les deux tiers de l'ensemble des collèges (66,2 %), mais comptaient moins de 1 étudiant collégial sur 10 (7,7 %). Cela s'explique par le fait que les collèges privés étaient généralement de petite taille, avec un effectif étudiant médian de 130 étudiants et un effectif étudiant moyen de 400 étudiants, alors que les collèges publics comptaient une taille médiane d'environ 5 000 étudiants et une moyenne de plus de 9 000 étudiants. Le nombre plus élevé de collèges privés et leur plus petite taille par rapport aux collèges publics correspondent aux tendances observées dans l'étude précédente sur les établissements postsecondaires privés en général en 2023 (Fecteau et Van Bussel, 2023b).

Un peu plus de deux cinquièmes des collèges privés (42,3 %) comptaient moins de 100 étudiants, et près des deux cinquièmes (38,4 %) comptaient de 100 à 499 étudiants. À l'autre extrémité du spectre, un peu plus de 1 collège privé sur 10 comptait 1 000 étudiants ou plus (graphique 1). En revanche, 75,0 % des collèges publics comptaient 1 000 étudiants ou plus.

Graphique 1
Répartition des collèges privés selon le nombre d'étudiants inscrits, 2021

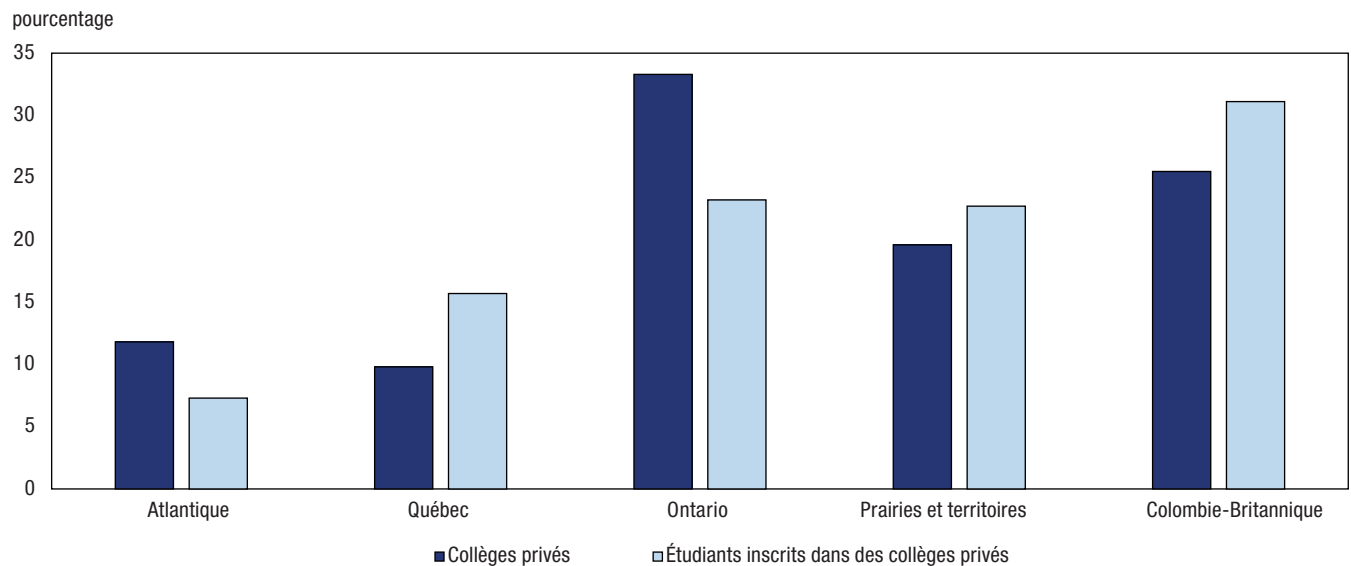


Source : Fichier T2202, 2021.

La majorité des collèges privés étaient situés en Ontario (33,3 %) et en Colombie-Britannique (25,5 %) (graphique 2). Le nombre médian d'étudiants par collège privé était de 220 en Colombie-Britannique, comparativement à 100 en Ontario. En raison du nombre plus élevé d'étudiants par collège privé, la Colombie-Britannique comptait une plus grande proportion de tous les étudiants des collèges privés (31,1 %) que l'Ontario (23,2 %).

4. Tous les chiffres de cet article ont été arrondis aléatoirement. En raison de cet arrondissement, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs composantes.

Graphique 2
Répartition des collèges privés et des étudiants de collèges privés par région, 2021



Source : Fichier T2202, 2021.

Moins de 4 % des étudiants internationaux étaient inscrits dans des collèges privés

Selon le fichier T2202 de 2021, 3,8 % des étudiants internationaux (16 610 étudiants) étaient inscrits dans des collèges privés, tandis que plus de 90 % étaient inscrits dans des collèges publics (37,6 %, ou 166 560) ou des universités publiques (53,2 %, ou 235 370)⁵. En comparaison, 2,8 % des étudiants canadiens étaient inscrits dans des collèges privés.

La proportion d'étudiants internationaux parmi les étudiants était relativement semblable entre les collèges privés et les collèges publics. Selon les données intégrées de la BDIM-T2202, les étudiants internationaux représentaient 16,9 % des étudiants des collèges privés, comparativement à 14,2 % dans les collèges publics (graphique 3)⁶. Ces résultats diffèrent de ceux du SIEP pour les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022, qui indiquent que les étudiants internationaux représentaient une plus grande proportion des étudiants des collèges publics (18,7 %). L'une des raisons de cet écart est que certains étudiants (en particulier les étudiants canadiens à temps partiel et les étudiants canadiens enregistrés comme inscrits en 2021, mais n'ayant pas participé à aucun mois) sont consignés dans les données du T2202, mais pas dans le SIEP. Certains étudiants n'étaient peut-être inscrits que brièvement, tandis que d'autres représentaient peut-être des erreurs de données dans le T2202⁷.

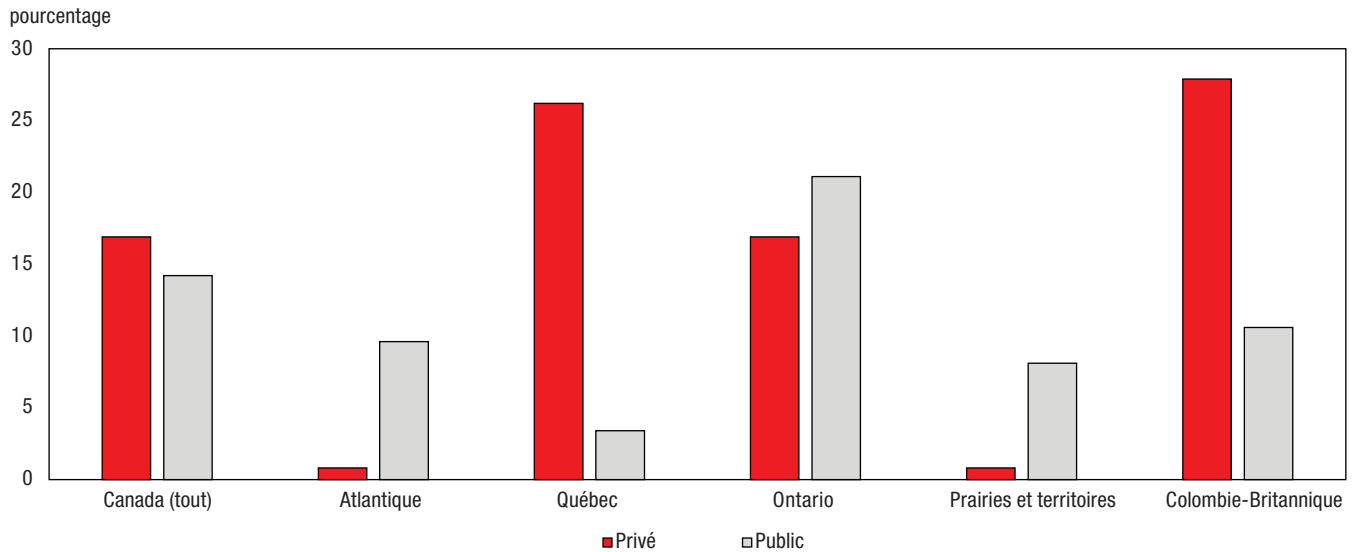
La proportion d'étudiants collégiaux qui étaient des étudiants internationaux était la plus élevée dans les collèges privés de la Colombie-Britannique et du Québec, ainsi que dans les collèges publics et privés de l'Ontario

La proportion d'étudiants collégiaux qui étaient des étudiants internationaux différait de façon substantielle selon la région, tant pour les collèges publics que privés (graphique 3). La proportion d'étudiants internationaux était la plus élevée dans les collèges privés de la Colombie-Britannique (27,9 %), du Québec (26,2 %) et de l'Ontario (16,9 %), ainsi que dans les collèges publics de l'Ontario (21,1 %).

5. Un autre 2,5 % (11 160) fréquentaient des universités privées et 2,1 % (9 420) fréquentaient d'autres établissements postsecondaires privés. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodes » pour obtenir de plus amples renseignements.

6. Les étudiants internationaux représentaient 28,0 % des étudiants des universités privées et 11,8 % des étudiants d'« autres établissements d'enseignement postsecondaire » privés. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodes » pour obtenir de plus amples renseignements.

7. Les étudiants canadiens d'établissements publics dans le fichier T2202 étaient moins susceptibles de figurer dans le fichier du SIEP que les étudiants internationaux d'établissements publics; voir la section « Sources des données, définitions et méthodes ».

Graphique 3**Proportion d'étudiants des collèges privés et publics qui étaient des étudiants internationaux, par région, 2021**

Source : Fichier intégré du T2202 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration, 2021.

En Ontario, les collèges publics peuvent conclure un accord de partenariat avec un collège privé, dans le cadre duquel ce dernier offre certains de ses programmes⁸. Les étudiants fréquentant de tels partenariats seraient consignés dans le fichier T2202 au nom du collège public partenaire, puisque les étudiants paieraient leurs frais de scolarité à l'établissement public partenaire. Les étudiants internationaux représentaient une plus grande proportion des étudiants des collèges publics de l'Ontario qui disposaient de ces partenariats⁹ (27,5 %) que des collèges publics de l'Ontario ne disposant pas de tels partenariats (18,9 %).

Les collèges publics de l'Ontario représentaient plus des deux tiers de tous les étudiants internationaux fréquentant des collèges

Les collèges publics comptaient 90,9 % de tous les étudiants internationaux fréquentant des collèges. L'Ontario a joué le rôle le plus important; plus des deux tiers (68,0 %) de tous les étudiants internationaux des collèges se trouvant dans des collèges publics ontariens : 23,2 % dans les collèges de l'Ontario disposant de partenariats avec le secteur privé et 44,8 % dans les collèges ne disposant pas de tels partenariats.

Les 9,1 % restants d'étudiants internationaux de collège fréquentaient des collèges privés; ceux de la Colombie-Britannique (4,6 %), du Québec (2,2 %) et de l'Ontario (2,1 %) représentant la majeure partie d'entre eux.

Les étudiants internationaux des collèges privés étaient très concentrés dans un petit nombre d'établissements

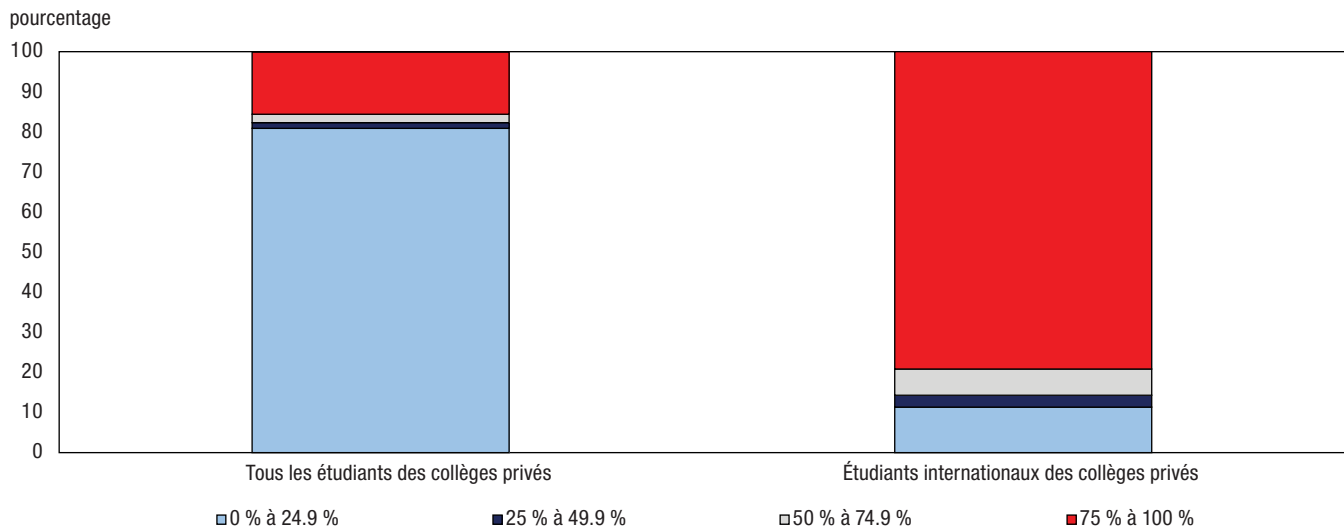
La plupart des étudiants internationaux des collèges privés étaient concentrés dans environ 20 établissements où les étudiants internationaux représentaient au moins 75 % de la population étudiante. Ces établissements seront appelés « collèges privés axés sur les étudiants internationaux ». Près de 8 étudiants internationaux sur 10 fréquentant des collèges privés (79,1 %) fréquentaient des collèges privés axés sur les étudiants internationaux (graphique 4). En revanche, les collèges privés axés sur les étudiants internationaux représentaient moins de 1 collège privé sur 10 (8,0 %) et 15,5 % de tous les étudiants des collèges privés¹⁰. Les collèges privés axés sur les étudiants internationaux avaient tendance à être plus grands que les autres collèges privés (mais plus petits que la plupart des collèges publics), avec une taille médiane de 870 étudiants.

8. [Partenariats entre les collèges publics et le secteur privé : directive exécutoire du ministère](#). Les collèges publics de l'Ontario ayant conclu un tel accord en juin 2021 ont été relevés dans le rapport du vérificateur général de l'Ontario sur les collèges publics (Bureau du vérificateur général de l'Ontario, 2021, page 18). Certains collèges publics de l'Ontario ont établi des partenariats avec des collèges privés dans d'autres provinces.

9. La plupart, mais non la totalité, des collèges publics disposant d'un tel partenariat peuvent être relevés dans le fichier T2202.

10. Une tendance semblable existait dans les « autres établissements d'enseignement postsecondaire » privés (20 établissements comptaient un nombre d'étudiants internationaux d'au moins 75 % et ces établissements représentaient 70,2 % des étudiants internationaux fréquentant d'« autres établissements d'enseignement postsecondaire » privés).

Graphique 4
Répartition des étudiants des collèges privés selon leur proportion d'étudiants internationaux, 2021



Source : Fichier intégré du T2202 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration, 2021.

Les étudiants internationaux de collèges publics étaient généralement dispersés dans un grand nombre d'établissements plutôt que concentrés dans quelques-uns. Très peu de collèges ou d'universités publics comptaient des étudiants internationaux représentant la majorité de leurs étudiants. De plus, dans les collèges publics à l'extérieur de l'Ontario, moins de 10 % des étudiants canadiens ou internationaux fréquentaient des collèges où les étudiants internationaux représentaient plus de 25 % de la population étudiante. Toutefois, en Ontario, 37,3 % de tous les étudiants des collèges publics et plus de la moitié (59,8 %) des étudiants internationaux des collèges publics fréquentaient des collèges où les étudiants internationaux représentaient plus de 25 % de la population étudiante.

La majorité des étudiants internationaux des collèges privés axés sur les étudiants internationaux et des collèges publics de l'Ontario étaient nés en Inde

L'Inde était de loin le pays de naissance le plus courant des étudiants internationaux fréquentant des collèges privés (44,2 %) en 2021. Plus précisément, les étudiants indiens représentaient la moitié (50,6 %) des étudiants internationaux des collèges privés axés sur les étudiants internationaux, alors qu'ils représentaient 19,7 % des étudiants internationaux des autres collèges privés.

La Chine se classait au deuxième rang des pays de naissance individuels les plus courants des étudiants internationaux fréquentant des collèges privés (8,1 %) ¹¹. Contrairement aux étudiants internationaux en provenance d'Inde, les étudiants internationaux de Chine représentaient une plus petite proportion des étudiants des collèges privés axés sur les étudiants internationaux (6,0 %) que des autres collèges privés (16,5 %).

L'Inde était le pays de naissance le plus courant des étudiants internationaux fréquentant des collèges privés en Colombie-Britannique (47,7 %), au Québec (45,7 %) et en Ontario (35,3 %). Toutefois, le deuxième pays ou région de naissance le plus courant pour les étudiants internationaux fréquentant des collèges privés différait selon les provinces : en Colombie-Britannique, il s'agissait de la Chine (13,4 %), au Québec, de l'Afrique du Nord (32,9 %) et, en Ontario, des Amériques (22,1 %).

11. Dans la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2022, la Chine et Hong Kong sont déclarées séparément.

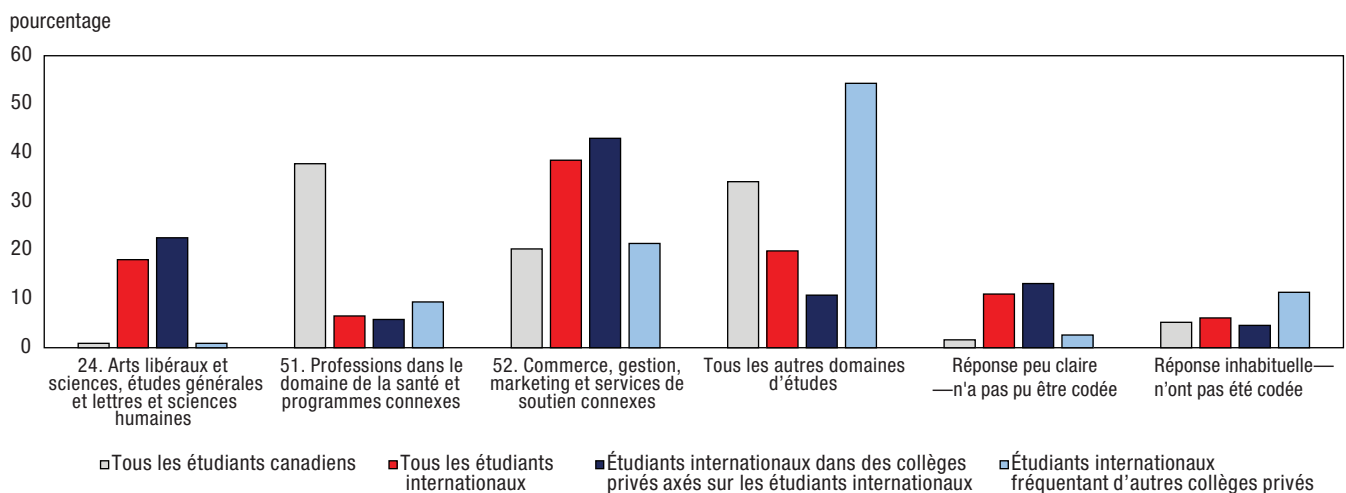
Les étudiants indiens représentaient une proportion encore plus grande des étudiants internationaux fréquentant des collèges publics (55,7 %) que des collèges privés. Cette tendance est en grande partie attribuable à l'Ontario : les étudiants indiens représentant 80,1 % des étudiants internationaux des collèges publics de l'Ontario disposant d'un partenariat avec un collège privé et 52,4 % des étudiants internationaux des autres collèges publics de l'Ontario; comparativement à 37,4 % des étudiants internationaux des collèges publics à l'extérieur de l'Ontario.

Les étudiants internationaux fréquentant des collèges privés axés sur les étudiants internationaux étudiaient principalement dans des programmes relatifs aux affaires et dans des programmes généraux

Selon les travaux préliminaires relatifs au codage des domaines d'études¹², la majorité des étudiants des collèges privés étudiaient dans des programmes relatifs à la santé¹³ (32,5 %) ou aux affaires¹⁴ (23,3 %); aucun autre domaine d'études ne représentait plus de 5 % de tous les étudiants des collèges privés. Il s'agissait également des deux principaux domaines d'études de tous les étudiants des collèges publics¹⁵.

Les domaines d'études des étudiants internationaux différaient de ceux des autres étudiants des collèges privés (graphique 5). Ils étaient plus susceptibles que les étudiants canadiens d'étudier en affaires (38,5 %) et moins enclins à étudier dans le domaine de la santé (6,5 %) ou dans des programmes de la catégorie de tous les autres domaines d'études (19,9 %). Les étudiants internationaux étaient également beaucoup plus portés que les étudiants canadiens à étudier dans des programmes génériques en arts libéraux et sciences, études générales, lettres et sciences humaines ou dans des programmes dont le domaine d'études ne pouvait être déterminé en raison de l'insuffisance des renseignements. En Ontario, 79,0 % des étudiants internationaux des collèges privés étudiaient dans des programmes relatifs aux affaires.

Graphique 5
Répartition selon le domaine d'études des étudiants des collèges privés, selon le statut d'étudiants internationaux et si le collège était axé sur les étudiants internationaux, 2021



Source : Fichier intégré du T2202 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration, 2021.

12. Les résultats sur les domaines d'études doivent être interprétés avec prudence, car certains domaines d'études peuvent être surreprésentés dans les réponses qui n'ont pas été codées ou qui ne peuvent pas être codées; ce qui fait que la prévalence de ces champs est sous-estimée par l'analyse. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodes » pour obtenir de plus amples renseignements.

13. Dans l'ensemble de cette section, le terme santé fait référence à la série 51 de la Classification des programmes d'enseignement : Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes.

14. Dans l'ensemble de cette section, le terme affaires fait référence à la série 52 de la Classification des programmes d'enseignement : Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes.

15. Tableau du SIEP 37-10-0182-02, [Effectifs postsecondaires, selon le domaine d'études détaillé](#).

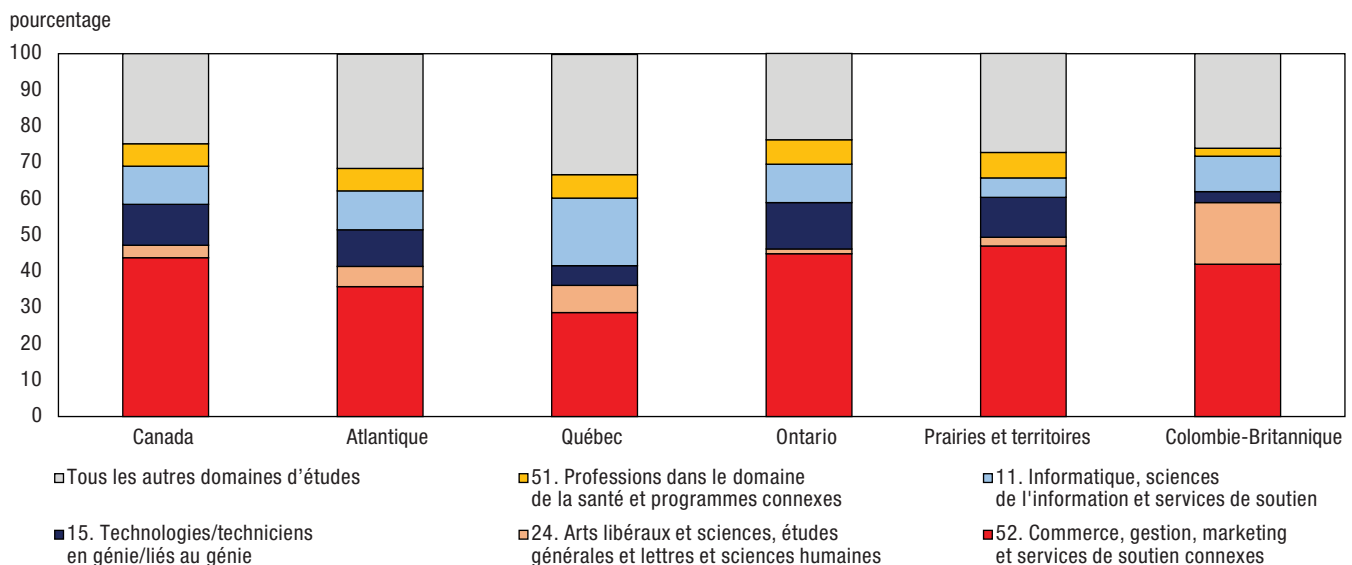
Ces tendances s'appliquaient particulièrement aux étudiants internationaux des collèges privés axés sur les étudiants internationaux (graphique 5). Comme mentionné précédemment, ces collèges privés représentaient près de 80 % de tous les étudiants internationaux les fréquentant. Les étudiants internationaux de ces collèges étudiaient principalement dans des programmes d'études relatifs aux affaires (43,0 %), dans des programmes d'arts libéraux et sciences, d'études générales et lettres et de sciences humaines (22,6 %) ou des programmes ne pouvant être codés en raison de noms imprécis ou génériques (13,2 %).

En revanche, les domaines d'études les plus courants pour les étudiants internationaux des collèges privés n'étant pas axés sur les étudiants internationaux étaient les affaires (21,4 %), les arts visuels et d'interprétation (12,5 %; non présentés dans le graphique), la santé (9,4 %) et les sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines (8,2 %; comprend l'éducation des jeunes enfants; ne figure pas dans le graphique).

Les données du feuillet T2202 sur le domaine d'études des étudiants des collèges **publics** n'ont pas été codées, puisque ces données existent déjà dans le SIEP. Les données du SIEP sur le domaine d'études ont été analysées pour les étudiants internationaux figurant à la fois dans le fichier T2202 de 2021 et dans le fichier du SIEP de 2020-2021 ou de 2021-2022. La plupart de ces étudiants étaient inscrits dans des collèges publics en Ontario (76,3 %) ou en Colombie-Britannique (10,0 %).

Comme pour les collèges privés, les programmes relatifs aux affaires étaient courants (43,8 %) chez les étudiants internationaux des collèges publics (graphique 6). Au sein des régions, la proportion d'étudiants internationaux des collèges publics étudiant les affaires variait de 28,7 % au Québec à 47,0 % dans les Prairies et les territoires. Il était de 44,9 % en Ontario et était légèrement plus élevé dans les collèges publics de la province possédant un partenariat avec un collège privé (50,2 %) que dans les collèges publics de la province n'en ayant pas (42,3 %). En Colombie-Britannique, le deuxième domaine d'études le plus courant pour les étudiants internationaux des collèges publics était le domaine des arts libéraux et sciences, études générales, lettres et sciences humaines (17,0 %).

Graphique 6
Répartition selon le domaine d'études des étudiants internationaux des collèges publics, à l'échelle nationale et par région, 2021



Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2020-2021 et 2021-2022.

Toutefois, les domaines d'études des étudiants internationaux dans les collèges publics étaient plus variés que dans les collèges privés. Outre les affaires, deux domaines d'études courants pour les étudiants internationaux fréquentant des collèges publics étaient le génie et les techniques/technologies liées au génie (11,3 %) ainsi que l'informatique, les sciences de l'information et les services de soutien (10,5 %). Le domaine de l'informatique, des sciences de l'information et des services de soutien était particulièrement courant chez les étudiants internationaux de collèges publics du Québec (18,6 %).

Conclusion

La hausse du nombre d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada est un sujet d'intérêt croissant. À l'aide du formulaire T2202, Certificat pour frais de scolarité et d'inscription, la présente étude donne un aperçu des tendances de la participation des étudiants internationaux aux études postsecondaires, particulièrement dans les collèges privés. En 2021, la grande majorité des étudiants internationaux étaient inscrits dans des universités et des collèges publics. De plus, le ratio des étudiants canadiens par rapport aux étudiants internationaux différait peu entre les collèges privés et publics.

Cela dit, les étudiants internationaux des collèges privés étaient très concentrés dans un petit nombre d'établissements. Près de 80 % de tous les étudiants internationaux en collèges privés étaient inscrits dans environ 20 collèges privés axés sur les étudiants internationaux, où la plupart des étudiants (plus de 75 %) étaient des étudiants internationaux. Environ les deux tiers des programmes suivis par des étudiants internationaux dans de tels établissements étaient en affaires ou en arts libéraux et sciences, études générales, lettres et sciences humaines. De plus, environ la moitié (50,6 %) des étudiants internationaux de ces collèges privés axés sur les étudiants internationaux provenaient de l'Inde.

La présente étude a également permis de déterminer des tendances pour les collèges publics de l'Ontario possédant des partenariats avec des collèges privés, dans le cadre desquels les collèges publics payaient un collège privé pour offrir certains de ses cours. Dans les collèges publics possédant de tels partenariats, 27,5 % des étudiants étaient des étudiants internationaux (dont les quatre cinquièmes venaient de l'Inde), comparativement à 18,9 % des étudiants de collèges publics de l'Ontario sans ce type de partenariat, et à moins de 12 % des étudiants de collèges publics de toutes les autres régions du Canada.

Un domaine de recherche futur potentiel est l'intégration des données du formulaire T2202 de la BDIM aux fichiers de données fiscales pour analyser les résultats sur le marché du travail après les études des étudiants de collèges privés. Les autres domaines potentiels comprennent les frais de scolarité des étudiants canadiens et internationaux des collèges privés comparativement aux collèges publics et un codage plus détaillé et complet des domaines d'études pour les étudiants de collèges privés.

Définitions, sources de données et méthodes

Sources des données

Les principales sources de données étaient le fichier T2202 Certificat pour frais de scolarité et d'inscription pour l'année civile 2021 et la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) couvrant les immigrants et les résidents non permanents de 1980 à 2021.

Le fichier T2202 pour 2021 comptait 3,86 millions d'enregistrements. Parmi ces enregistrements, environ 312 000 étaient des enregistrements en double (p. ex. parce que des étudiants fréquentaient plus d'un établissement au cours d'une année donnée) et 205 000 ne présentaient pas suffisamment de renseignements pour déterminer s'il s'agissait bien d'enregistrements en double. Leur suppression a laissé 3,3 millions d'enregistrements; chacun représentant un étudiant unique. Cela correspond aux tendances signalées par Fecteau et Van Bussel (2023a).

Les données du formulaire T2202 nettoyées ont été intégrées à la BDIM. Sur les 3,3 millions d'étudiants figurant dans le fichier T2202 nettoyé, 35,4 % se trouvaient dans la BDIM en tant qu'immigrants ou résidents non permanents.

La qualité de l'intégration a été évaluée en comparant le statut des étudiants des établissements publics (internationaux ou canadien) dans le fichier T2202-BDIM à leur statut dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Cette comparaison a révélé un haut degré de cohérence. Premièrement, 94,9 % des étudiants internationaux de collèges publics figurant dans le fichier T2202 (année civile 2021) ont été couplés au SIEP (années scolaires 2020-2021 et 2021-2022), tout comme 89,0 % des étudiants canadiens de collèges publics. Deuxièmement, parmi les étudiants en établissements publics figurant à la fois dans le fichier T2202 et le SIEP, 97,5 % de ceux identifiés comme des étudiants internationaux par le fichier T2202-BDIM étaient également inscrits comme étudiants internationaux dans le SIEP, et 98,4 % des étudiants de la base T2202-BDIM identifiés comme des étudiants canadiens étaient également inscrits comme étudiants canadiens dans le SIEP.

Méthodologie

La méthodologie utilisée est en grande partie la même que celle utilisée par Fecteau et Van Bussel (2023a), sauf qu'elle utilise les données du formulaire T2202 pour 2021, alors que l'étude précédente utilisait les données de 2020. Un certain nombre de modifications ont été apportées à la méthodologie, décrite en détail ci-dessous.

Les établissements comptant moins de 20 étudiants ont été exclus. Cela a réduit le nombre de collèges privés de 50 (16,9 %), mais le nombre d'étudiants dans ces collèges que de 0,5 %. Cela a eu lieu pour réduire le risque que les données fassent l'objet d'erreurs ou d'irrégularités de déclaration pouvant se produire dans des données administratives (p. ex. même établissement déclaré sous plusieurs numéros d'entreprise différents).

Lorsque plusieurs enregistrements différents figuraient dans le fichier T2202 pour un étudiant, un seul enregistrement par étudiant était conservé, et les enregistrements relatifs à l'inscription dans un collège étaient sélectionnés de préférence. Fecteau et Van Bussel (2023a) ont choisi aléatoirement l'enregistrement à conserver.

Les mesures prises pour préciser la région du Canada où se situait un collège différaient de celles de l'étude précédente. Dans la plupart des cas, les collèges ont été enregistrés comme étant situés dans la région où la majorité de leurs étudiants vivaient, selon l'adresse postale des étudiants. Si aucune région ne représentait la majorité des étudiants, la région du collège était fondée sur sa province d'emplacement déclarée dans le fichier T2202 au niveau de l'établissement. Les régions comprenaient les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les provinces des Prairies et les territoires, ainsi que la Colombie-Britannique. Les territoires ont été regroupés avec les provinces des Prairies en raison de la petite taille d'échantillon, afin d'en protéger la confidentialité.

Lorsque le type d'établissement d'enseignement postsecondaire (collège, université, autre établissement d'enseignement postsecondaire, école de pilotage ou établissement agréé par Emploi et Développement social Canada [EDSC]) n'était pas déclaré de façon uniforme dans le fichier T2202, un seul type lui était attribué

en fonction du type d'établissement déclaré pour le plus grand nombre d'étudiants de l'établissement. Le type d'établissement pour les établissements d'enseignement postsecondaire **publics** a été réattribué en fonction de leur type d'établissement dans le SIEP, afin d'accroître la comparabilité des données du T2202 et du SIEP pour les établissements publics.

La majeure partie de l'analyse du document était limitée aux collèges; d'autres établissements d'enseignement privés en ont été exclus. Les collèges privés représentaient un peu plus du quart des établissements d'enseignement privés (26,5 %) et les étudiants des collèges privés représentaient un peu plus du quart (26,1 %) des étudiants des établissements d'enseignement privés. Les autres établissements postsecondaires privés et les établissements privés agréés par EDSC constituaient la majorité des établissements privés dans le fichier T2202 (63,2 % des établissements et 61,9 % des étudiants). Ces établissements étaient généralement petits; la majorité (54,1 % des autres établissements d'enseignement postsecondaire et 52,1 % des établissements agréés par EDSC) comptant moins de 100 étudiants inscrits dans le fichier T2202¹⁶. Les étudiants des établissements agréés par EDSC ne sont inclus dans le fichier T2202 que lorsqu'ils suivent des cours pour acquérir ou améliorer des compétences dans une profession¹⁷.

Codage du domaine d'études

Le champ du nom du programme dans le fichier T2202 a été utilisé comme base pour attribuer des codes numériques représentant les principaux domaines d'études de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2021.

L'étape initiale du codage, suivant les méthodes normalisées, comprenait le codage automatisé fondé sur les correspondances entre le champ du nom du programme et un fichier de référence. Cela a permis de coder le domaine d'études de 43,2 % des étudiants de collèges privés.

Ensuite, une méthode non standard a été utilisée pour coder le domaine d'études pour la plupart des autres étudiants des collèges privés. Cela a été fait pour être en mesure de fournir rapidement et efficacement des renseignements généraux sur le domaine d'études; un codage complet selon les pratiques normalisées demanderait beaucoup plus de temps et était hors de la portée de cette étude. La principale méthode utilisée consistait à déterminer les chaînes de texte ou les combinaisons de chaînes de texte présentes dans les noms communs de programmes dans un domaine d'études donné, et non dans les noms de programmes d'un autre domaine d'études. Par la suite, le codage a été examiné par un expert en codage de domaines d'études, et des corrections ont été apportées en fonction de cet examen. Cette méthodologie n'était réalisable que parce que les étudiants de collèges privés représentaient une faible proportion (moins de 5 %) de l'ensemble du fichier T2202.

Plutôt que de coder au niveau à six chiffres le plus détaillé de la CPE, les domaines d'études n'ont été codés qu'au niveau à deux chiffres (p. ex. affaires, santé). Seules les réponses les plus courantes (c.-à-d. celles s'appliquant à un grand nombre d'étudiants ou utilisant des mots clés communs) ont été codées; 5,4 % des enregistrements relatifs aux étudiants de collèges privés n'ont pas reçu de code de CPE en raison de réponses inhabituelles. Un autre 3,2 % des enregistrements n'ont pas pu être codés par rapport à la CPE parce que le nom du programme fourni était trop générique.

Les résultats doivent être interprétés avec prudence, car certains domaines d'études peuvent être surreprésentés dans les réponses qui n'ont pas été codées ou qui ne peuvent pas être codées; la prévalence de ces domaines

16. Il se peut que d'autres étudiants aient fréquenté ces établissements sans figurer au T2202, par exemple, parce qu'ils étaient inscrits à des cours très brefs.

17. [Guide sur les Établissements d'enseignement agréés – Production du T2202, Certificat pour frais de scolarité et d'inscription et le sommaire.](#)

étant alors sous-estimée par l'analyse.

Définitions

Collège public : collège ayant le même numéro d'entreprise (numéro identificateur pour une entreprise, inscrit dans le Registre des entreprises de Statistique Canada) que l'établissement inscrit au SIEP. Le SIEP couvre les établissements financés en partie ou en totalité par un ministère de l'Éducation (y compris les établissements privés à but non lucratif).

Collège privé : collège n'ayant pas le même numéro d'entreprise qu'un établissement recensé dans le SIEP, y compris ceux recevant du financement de ministères autres qu'un ministère de l'Éducation. Certaines écoles affiliées à des collèges et universités publics sont classées comme étant privées, parce qu'elles ont un numéro d'entreprise différent de celui de l'établissement inscrit au SIEP.

Collège privé axé sur les étudiants internationaux : collège privé dont au moins 75 % des étudiants sont des étudiants internationaux.

Étudiants internationaux : dans le présent article, un étudiant international désigne dans le fichier T2202 de 2021 une personne figurant également dans la BDIM, mais qui n'avait pas obtenu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente en 2021, et qui détenait un permis d'études valide en 2021. Dans le fichier T2202, il est possible que des étudiants vivent hors du Canada tout en étant inscrits dans un établissement d'enseignement canadien; par exemple, s'ils suivent un enseignement en ligne.

Étudiant canadien : dans le présent article, un étudiant canadien désigne dans le fichier T2202 de 2021 une personne ne figurant pas dans la BDIM, ou inscrit dans la BDIM comme un immigrant ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente en 2021. Dans le fichier T2202, il est possible que des étudiants vivent hors du Canada tout en étant inscrits dans un établissement d'enseignement canadien; par exemple, s'ils suivent un enseignement en ligne.

Résident non permanent : aux fins de l'analyse du T2202, un résident non permanent désigne une personne figurant dans la BDIM, mais qui n'avait pas obtenu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente en 2021. Les résidents non permanents comprennent à la fois les étudiants internationaux et les personnes ayant d'autres types de permis (p. ex. travailleurs temporaires, demandeurs d'asile). La plupart des résidents non permanents figurant dans le fichier T2202 détenaient un permis d'études valide en 2021 (93,3 %) et étaient donc des étudiants internationaux.

Immigrants : aux fins de l'analyse du T2202, un immigrant désigne une personne figurant dans la BDIM et ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente en 2021.

Références

Agence du revenu du Canada. 2023. [*Guide à l'intention des établissements d'enseignement agréés – Production du T2202, Certificat pour frais de scolarité et d'inscription et le sommaire*](#). RC4654 Rev. 23.

Fecteau, Eric et Melissa Van Bussel. 2023 a. « [Étudiants et étudiantes d'établissements postsecondaires privés, 2020 : une étude de faisabilité](#). » *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)*. Juin. Produit n° 37-20-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Fecteau, Eric et Melissa Van Bussel. 2023b. [Étudiants et étudiantes d'établissements postsecondaires privés, 2020 : résultats d'une étude de faisabilité](#). Juin. Produit n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario. 2021. [*Value-for-Money Audit: Public Colleges Oversight*](#). Décembre. Ministère des Collèges et Universités.